



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

### Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Projet « COCKTAIL2 » Laboratoire CIMEOS - Université de Bourgogne - Demande de subvention**

#### Contexte :

Le projet COCKTAIL a pour objectif de détecter les informations et les signaux faibles sur les réseaux sociaux (en particulier **X** – ex-twitter) qui peuvent nuire à la réputation des marques et produits alimentaires.

Ce projet a bénéficié d'un soutien BPI et FEDER sur la période 2019-2022. Labellisé Innovation par VITAGORA en 2019, il associe 4 laboratoires de recherche publics (CIMEOS, TIL (Texte, Image, Langage), Laboratoire Informatique de Bourgogne, INRAE/CSGA) et 2 entreprises dijonnaises innovantes (ATOL-CD et WEBDRONE). Les trois principaux partenaires du projet sont impliqués dans plusieurs actions du projet « ProDij-Dijon Alimentation durable 2030 » porté par Dijon métropole et labellisé Territoire d'Innovation.

Ce soutien a permis de développer un observatoire des tendances et des signaux faibles circulant dans les discours alimentaires sur **X**, véritable chambre de résonance favorisant l'instantanéité, l'immédiateté et la rapidité de propagation de l'information. Cette évolution impacte les marques/produits et représente un risque important pour les entreprises qui ne disposeraient pas d'analyses des informations transitant sur les réseaux et donc d'éléments d'aide à la décision pour adapter leur politique commerciale et leur stratégie de communication.

La première partie de ce projet de recherche a permis de développer des algorithmes prenant en compte les contextes métiers et rendant compréhensible la communication et la circulation des discours. L'outil créé par le projet COKTAIL, encore en version Bêta, permet au monde économique et académique de développer des ripostes adaptées à leur modèle économique.

Lors de la première phase, l'équipe pluridisciplinaire publique et privée, a pu industrialiser les deux premiers niveaux de la plateforme qui étaient prévus au programme scientifique initial. Les difficultés d'industrialisation rencontrées par les modifications régulières de la politique d'accès aux données de la part de **X** associées à la période COVID-19 ont lourdement impacté le programme et n'ont pas permis de clôturer la totalité du programme dans les délais impartis.

A ce jour, l'observatoire est fonctionnel en version bêta et nécessite encore quelques mois de développement et de tests d'usage en particulier la réalisation d'études de cas à partir d'un corpus alimentaire collecté lors de la première phase du projet. De plus, des fonctionnalités de 3<sup>ème</sup> niveau déjà développées en laboratoire doivent encore être industrialisées. C'est pourquoi, l'équipe du projet COKTAIL porte COCKTAIL2 pour terminer et réussir la totalité du développement opérationnel de l'innovation.

#### Objectifs principaux visés par COKTAIL2 (février 2024 à décembre 2024) :

- la réalisation d'études de cas à partir d'un corpus du domaine alimentaire ou santé ou politique ;
- la mise au point des fonctionnalités déjà présentes en particulier leur ergonomie et leur facilité d'usage ;
- l'intégration par l'industrialisation d'une fonctionnalité de décomposition tensorielle permettant d'atteindre le 3<sup>ème</sup> niveau de la plateforme à savoir la mise en évidence des discours faibles circulants ;
- la présentation de la plateforme avec ATOL CD aux différents acteurs.

Cette phase d'études représente un budget de 67.275€ TTC pour laquelle Dijon métropole est sollicitée à hauteur de 30.000€ soit 44,6% du montant de la dépense constituée essentiellement de temps passé en recherche et développement.

Cette subvention sera versée comme suit :

- Un acompte de 50% soit 15.000€ en 2024 en complément au volet 2024 de la convention pluriannuelle d'Objectifs passée avec l'Université Bourgogne-Europe ;
- Le solde de 50% soit 15.000€ en 2025 au vu des justificatifs financiers et du compte rendu technique. Cette somme sera intégrée dans le volet 2025 de la convention avec l'Université Bourgogne.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°32 du 15 décembre 2022: en effet, le déroulement du programme de recherche a été modifié en période post-COVID. L'acompte de 15.000€ déjà versé a été remboursé par l'Université de Bourgogne.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention de financement de COCKTAIL2 avec Université Bourgogne ;
- **d'attribuer** une subvention de 30.000 € à l'Université de Bourgogne-CIMEOS ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des exercices 2024 et 2025.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	